

# CHARTRE DE L'ÉCOLE

professionnelle artisanat et  
service communautaire martigny

## OBJECTIFS



Notre école est un lieu d'apprentissage, de communication et de vie commune.

Chaque apprenti doit :

- pouvoir profiter d'une formation optimale
- avoir du plaisir à apprendre
- pouvoir se prononcer librement sur des problèmes scolaires et personnels
- pouvoir exprimer son opinion
- être traité en tant qu'adulte

Afin que ces objectifs puissent être atteints et qu'une coopération optimale soit garantie entre les apprentis, les enseignants, les maîtres d'apprentissage, les parents et la Direction de l'école, quelques règles de comportement doivent être définies.



## COMPORTEMENT GÉNÉRAL

- Nous nous efforçons de créer un climat d'ouverture, de franchise, de gentillesse, d'entraide, de tolérance, de solidarité et de considération.
- Nous voulons respecter la santé et les biens privés d'autrui, garder propre le bâtiment scolaire et les alentours et traiter l'ensemble du matériel et des appareils de manière appropriée et avec soin.
- Nous voulons contribuer à faire croître une confiance mutuelle.
- Nous avons l'obligation de contribuer à atteindre les objectifs de formation individuels et collectifs en suivant régulièrement les cours et autres manifestations organisés par l'école, en étant ponctuels et en apprenant avec sérieux.

## INTERNET



Internet constitue en premier lieu un outil pour trouver des informations. Les informations recherchées doivent tout d'abord servir aux activités de l'école.

Nous nous engageons à ne pas visionner, charger, enregistrer ou diffuser des documents qui sont contraires aux lois. Ceci concerne en particulier la navigation sur des sites interdits (sites racistes, de propagande fasciste ou pornographique) violant la dignité humaine.

Nous nous engageons à ne pas envoyer des textes, des images ou autres enfreignant des lois ou portant atteinte à la réputation de l'école. La personne qui expédie des courriels ou qui exprime son opinion lors de forums de discussions doit mentionner son nom et ne pas insulter ni offenser les destinataires.

Afin de garantir un enseignement sans heurts, tous les appareils doivent être installés de la même manière. Pour toute modification et/ou dommage intentionnels, l'apprenti(e) est tenu(e) responsable de la remise en état.

Toutes les informations concernant l'école, les enseignants, ... émises sur Facebook, Twitter, ... engagent la responsabilité du diffuseur.

# CHARTRE DE L'ÉCOLE

professionnelle artisanat et  
service communautaire martigny



## VIOLENCE

- Nous renonçons à tout genre d'outrage ou de provocation entre nous.
- Nous n'apportons pas d'armes à l'école.
- Nous ne tolérons aucun chantage au sein de l'école.
- Si nous sommes les témoins de violence, nous n'assistons pas sans rien faire mais essayons, dans la mesure de nos possibilités, de réconcilier les parties sans violence.
- Si nous découvrons de la violence cachée au sein de notre quotidien scolaire, nous avons le courage de le rendre public afin que nous puissions lutter ensemble contre ce fléau.
- Nous ne tolérons aucune forme de racisme.



## DROGUES, ALCOOLS

- Les alcools et toutes autres sortes de drogues n'ont rien à faire à l'école. Ils font perdre tout contrôle et rendent agressifs.
- Dans les bâtiments scolaires, fumer est interdit.

Dans le sens d'une bonne coopération, nous nous engageons à observer ces règles de comportement afin que notre école soit un lieu d'apprentissage et de vie commune agréable...

Par la signature de cette charte, la personne autorise lors de suspicion, la Direction de l'EPASC à effectuer des contrôles de détection d'alcools et de drogues.

